

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par l'OPH 13 Habitat.

Opération : acquisition en VEFA de 24 logements collectifs locatifs sociaux (16 PLUS, 8 PLS) dénommés "Coeur Saint Loup" et situés au 165, Boulevard Pont de Vivaux - 13010 Marseille.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'OPH 13 HABITAT sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour garantir un emprunt d'un montant de 2.925.957,00 €, selon une quotité de 100 %. Les caractéristiques de l'emprunt sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement social (acquisition en VEFA).

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de l'OPH 13 HABITAT s'élève au 01/01/2018 à 726.756.773,09 €. Cet encours représente 56,76% de l'encours garanti des organismes HLM et 51,41% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL